



Réunion ACRV-Pratiquants Vol Libre

26 novembre 2019, Club House ACRV

Compte-rendu de réunion.

Présents : (voir feuille de présence en annexe)

Mme Danielle BOUVIER, adjointe au Maire de St Jean en Royans

Les Tichodromes

Vercors Envol

Vercors Passion

Vercors Vol Libre

ACRV (Aéroclub du Royans-Vercors)

Les présidents de l'ACRV accueillent les participants et les remercient de leur présence.

Après un tour de table de présentation, ils présentent l'objet de la réunion, portant sur 2 points :

1°) Des situations conflictuelles parapentistes/avion ont été constatées ces dernières semaines. Une procédure d'atterrissage a été définie il y a deux ans conjointement entre l'ACRV et les associations de vol libre mais il semble qu'elles ne soient pas strictement respectées, soit par ignorance, soit par négligence.

La particularité de ce sport est qu'on peut pratiquer sans faire partie d'une association et le site de Saint Jean en Royans ayant une aérologie très favorable, on constate une fréquentation en augmentation. Il en résulte un problème d'information et de respect de la procédure définie

L'ACRV insiste sur l'impérative obligation de respecter les consignes et met en garde contre une dérive qui mettrait en cause la sécurité. Un accident serait extrêmement préjudiciable pour tout le monde, les responsabilités seraient recherchées y compris au niveau des collectivités locales.

2°) Parallèlement à cette situation, l'ACRV a appris qu'un projet d'extension de l'aire d'envol était en cours de réflexion. Ceci risquant d'avoir une influence sur la fréquentation de l'aérodrome par les libéristes, il convient, toujours dans un souci de sécurité et de prévention, d'avoir une réflexion commune sur les dispositions à prendre.

L'objet de cette réunion est donc de faire le point sur ces constatations afin de trouver une solution permettant de continuer à cohabiter en bonne entente, ce qui est le souhait de l'ACRV. A défaut, il serait contraint de prendre des mesures plus coercitives en tant que gestionnaire de l'aérodrome.



Aéro-Club du Royans-Vercors

470 Route du Tram
26190 Saint Jean en Royans

(33)4 75 48 61 29

contact@acr.v.org

www.acrv.org



Association Loi 1901 déclaration Préfecture : W263002310 N° Siret 78843415700012 APE 9319Z

De la discussion qui s'engage sur le point n° 1, il apparaît que :

- Les consignes sont affichées sur un grand panneau au niveau de l'aire d'envol, mais pas forcément très visibles (éloignement).
- Elles devraient aussi être publiées sur le site de la Fédération de Vol Libre, après validation par un responsable.
- Les consignes sont bien données au niveau des adhérents de chacune des associations, mais il est vrai que les pratiquants indépendants (les électrons libres) ne sont pas forcément informés.
- Des publications « parasites » (recommandations à venir sur le site sans faire état des conditions particulières) ont été repérées sur des sites internet, il conviendrait de faire ou de demander à faire des correctifs.

En ce qui concerne l'atterrissage des voiles, il s'agit de déterminer le début de la perte d'altitude puis de suivre une trajectoire sécuritaire jusqu'au sol.

A ce moment de la discussion, un problème est soulevé par le chef pilote de l'ACRV : Il précise que les avions doivent systématiquement faire un survol vertical de l'aérodrome entre 2000 et 2500 pieds pour observer la piste et constater la force et la direction du vent avant l'atterrissage. (2500 pieds = 800m /mer environ, moins 300m altitude aérodrome = 500m par rapport au sol)

A ce moment là, la vigilance du pilote vis-à-vis de l'extérieur est diminuée car il regarde le sol, d'où zone de danger à éviter.

Cet élément n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement des consignes il y a deux ans et les libéristes n'en avaient pas connaissance.

Il est donc convenu que le chef pilote fasse un schéma des circuits empruntés par les avions et ULM dans leurs évolutions au décollage et à l'atterrissage, afin de visualiser les zones de danger.

Ce schéma est joint en annexe.

Il est convenu que la précédente procédure mise en place il y a 2 ans va être modifiée, et une nouvelle procédure, basée sur les contraintes exprimées par l'ACRV, sera mise à l'essai.

En ce qui concerne les delta-planes, la procédure existante reste inchangée.

La nouvelle procédure sera testée jusqu'à un retour d'expérience prévu pour fin mai-début juin 2020. En attendant, une annonce provisoire sera faite avec une mise en garde (texte à définir avec ACR) affichée clairement au site d'envol. Une fois la procédure définitive adoptée, la signalétique sera renforcée, les panneaux seront modifiés et mis en évidence. La Fédération de Vol Libre sera informée pour que la diffusion soit nationale.

Mme Bouvier insiste sur l'importance de la diffusion pour la sécurité, notion primordiale pour la municipalité de Saint Jean en Royans.



Aéro-Club du Royans-Vercors

470 Route du Tram
26190 Saint Jean en Royans

(33)4 75 48 61 29

contact@acr.v.org

www.acrv.org



Association Loi 1901 déclaration Préfecture : W263002310 N° Siret 78843415700012 APE 9319Z

Sur le point n° 2, agrandissement de l'aire d'envol :

M. Bernard Dufour, vice-président des Tichodromes, fait l'historique du projet, tout en soulignant qu'il n'en est qu'à ses débuts, beaucoup d'actions restant à accomplir.

Un premier contact a été pris avec la Mairie de St Jean, mais il reste à obtenir l'autorisation des propriétaires fonciers, d'organiser l'aménagement du site d'envol – déboisement, aménagement de l'accès, parkings, etc...-

L'idée d'origine est de favoriser l'accès de la pratique aux personnes à mobilité réduite et a reçu un bon accueil d'une manière générale.

Les Tichodromes sont bien sûr conscients qu'un tel aménagement entraînera une hausse de la fréquentation et l'ACRV n'avait pas encore été mis dans la boucle car il y a en parallèle la recherche d'un site d'atterrissage moins contraignant en termes de sécurité avec les autres usagers aéronautiques.

Le chef pilote rappelle ce qui avait été déjà dit il y a 2 ans à la précédente réunion, à savoir :

- L'intégration sur l'aérodrome de Saint Jean en Royans demande une certaine maîtrise pour le libériste qui doit pouvoir gérer ses trajectoires avec précision.
- Le site de départ, avec sa configuration actuelle, permet de réguler le trafic et de limiter l'accès aux débutants qui n'ont pas le niveau suffisant pour gérer leur trajectoire en sécurité.
- L'aérodrome de Saint Jean en Royans est à usage restreint pour les avions, car il présente des caractéristiques particulières liées à l'environnement. Ces particularités laissent une marge de manœuvre moins importante aux avions que sur un aérodrome non restreint.
- Qu'une forte activité vol libre va nécessairement poser des problèmes et augmenter les risques, car tous les pilotes avion n'ont pas le même degré d'expérience. Les jeunes pilotes en formation pourraient être surpris par une situation conflictuelle au moment de l'atterrissage, phase très délicate en général et beaucoup plus pour un novice en particulier.

Il est important d'y réfléchir.

- On constate d'une façon générale que les « électrons libres » qui ne font pas partie d'une association n'ont pas été formés et n'ont pas conscience du danger encouru par la proximité de l'aérodrome. Une amélioration de l'aire d'envol va attirer beaucoup plus de pratiquants de ce type.

Compte tenu de ces remarques, il est conseillé aux promoteurs du projet de consulter la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile à Lyon Saint Exupéry pour avoir un avis autorisé en la matière.

De même, il est souhaitable que les collectivités publiques, en l'occurrence la Mairie de Saint Jean en Royans et la Communauté de Communes, prennent l'avis de l'ensemble des parties concernées avant toute décision.



Aéro-Club du Royans-Vercors

470 Route du Tram
26190 Saint Jean en Royans

(33)4 75 48 61 29

contact@acr.v.org

www.acrv.org



Association Loi 1901 déclaration Préfecture : W263002310 N° Siret 78843415700012 APE 9319Z

Avant de lever la séance, qui s'est tenue dans une ambiance d'écoute et de respect mutuel remarquable, les actions à entreprendre sont récapitulées :

- 1°) Etablissement d'un schéma des circuits d'aérodrome pratiqués par les avions (joint en annexe)
- 2°) Discussion avec les associations de vol libre sur ce schéma afin d'établir des consignes,
- 3°) Elaboration d'un texte de mise en garde à afficher au niveau de l'aire d'envol, (Charge ACRV et Vol Libre)
- 4°) Phase de validation de ces consignes jusqu'en juin 2020,
- 5°) Réunion de retour d'expérience courant juin 2020.

De plus, le vol libre fera un maximum d'information sur la nécessité de respecter les consignes.

Pièces jointes en annexe :

- Le schéma des circuits d'aérodrome, avec les recommandations de l'ACRV,
- La feuille de présence.

Les présidents de l'ACRV :

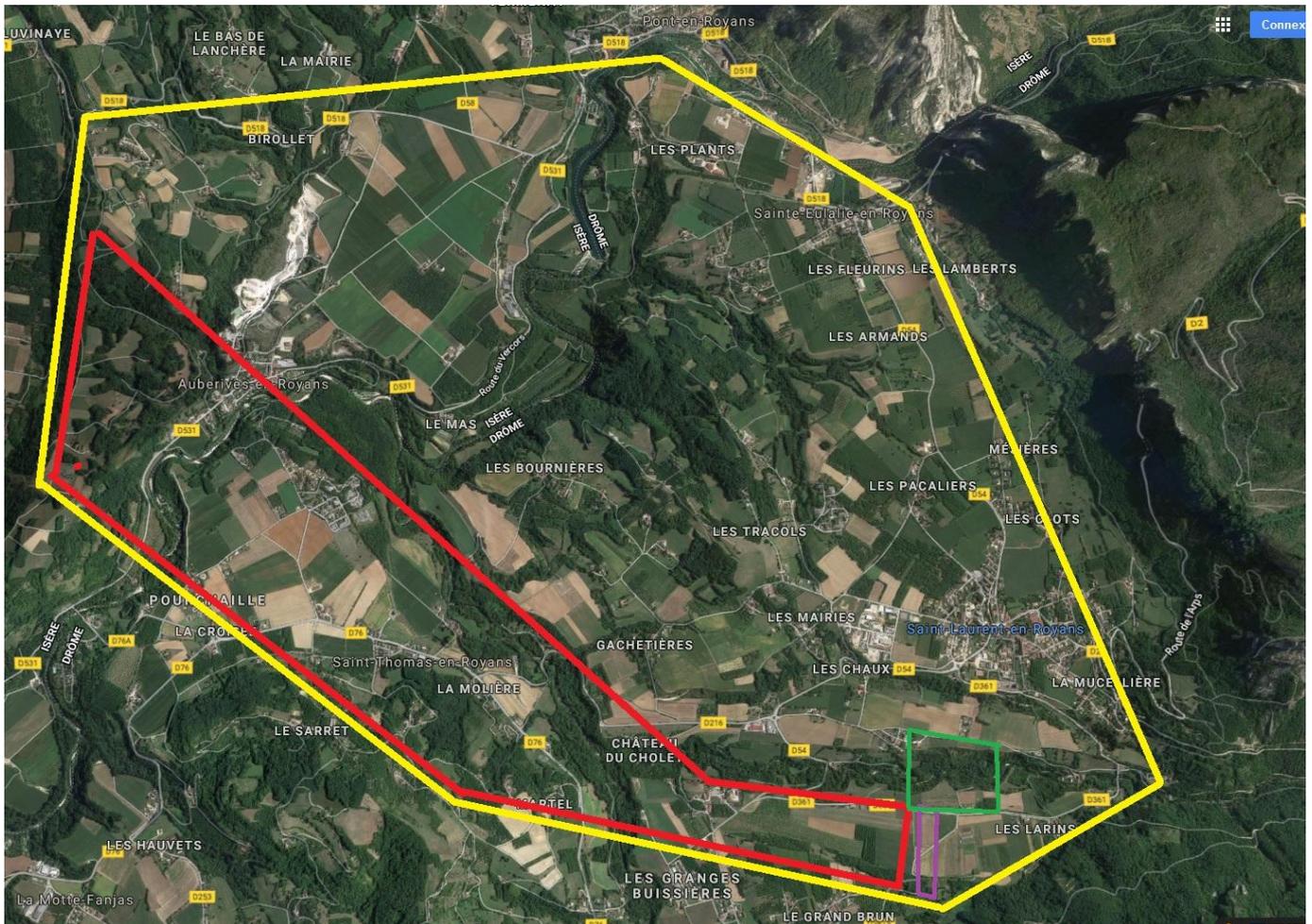
J. Luc Blanchard

Sébastien Favre-Novel



Annexe 1

Schéma général



La zone à l'intérieur des traits jaunes est le volume occupé pour les circuits d'aérodrome au décollage et à l'atterrissage.

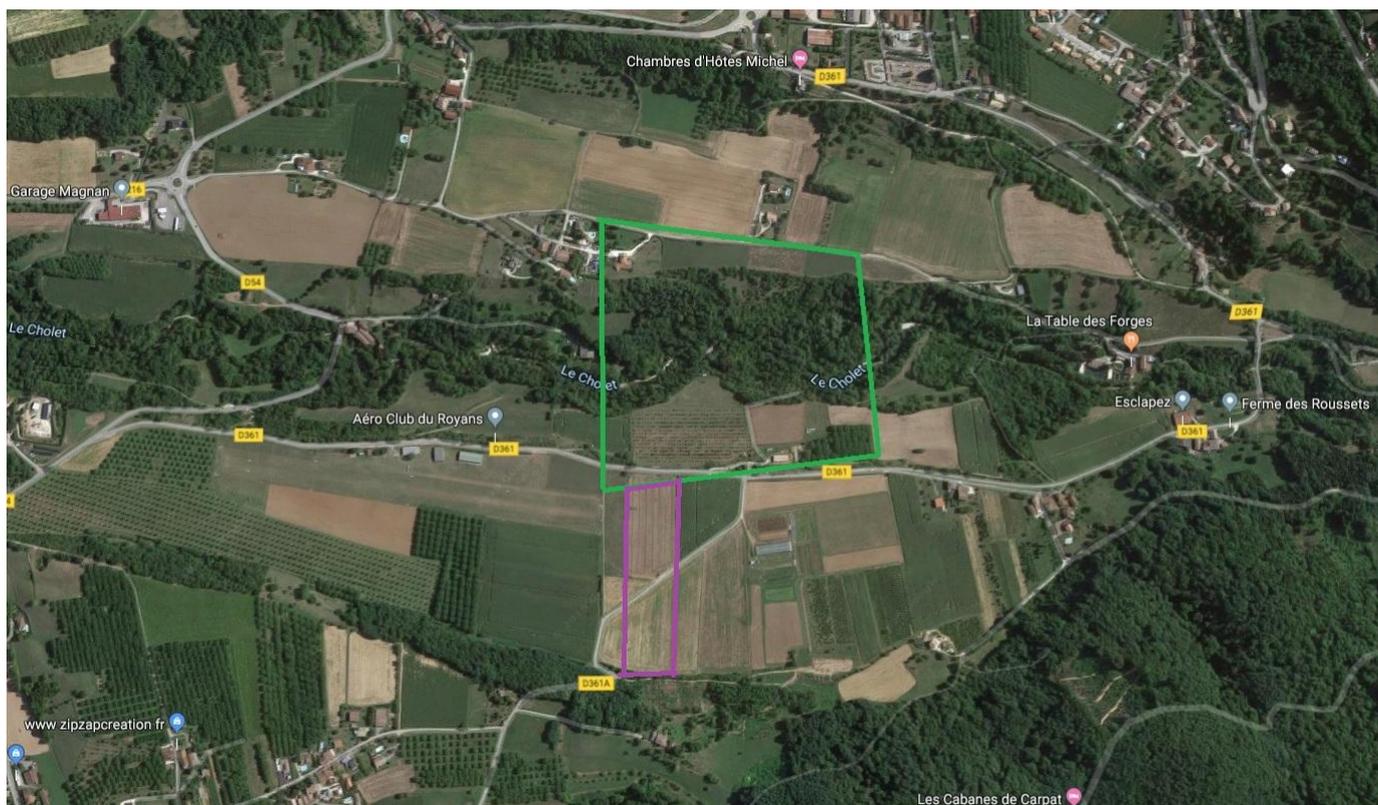
Les libéristes doivent éviter autant que possible de se retrouver dans cette zone en dessous de 800 mètres d'altitude (500m/sol), sauf dans les zones violettes et vertes détaillées ci-après.

La zone à l'intérieur des traits rouges est au dessus de la zone jaune. Elle est utilisée pour les arrivées et les départs, avec, pour les arrivées, le passage à la verticale pour s'intégrer ensuite dans la zone jaune jusqu'à l'atterrissage.

Les libéristes doivent impérativement éviter de se retrouver dans cette zone entre 800 et 1000m d'altitude.



Proposition de zones pour couper l'axe des pistes et perdre de l'altitude.



La zone violette correspond à la trajectoire que les parapentes devraient emprunter pour traverser l'axe de piste, à une altitude impérative de 400 mètres **minimum**. (100m/sol)

La zone à l'intérieur des traits verts correspond à la zone de perte d'altitude.
Les parapentes doivent être en dessous de 700 mètres d'altitude dans cette zone.

L'atterrissage se fait ensuite dans la zone habituelle de posé, derrière les hangars.



Réunion ACRV-Pratiquants Vol Libre

26 novembre 2019, Club House ACRV

Feuille de Présence

	NOM	Signature	E mail	Représentant
1.	Jean-Max Beuchand		vercomax@wanadoo.fr	Secrétaire ACRV
2.	Bouvier Danièle		stjean	adjointe Maire
3.	Gérard Dechartré		g.dechartré@sf.fr	Vercors Vol Libre
4.	Hervé Casali		herve.casali@wanadoo.fr	Vercors Vol Libre
5.	AGRAIL ALAIN		alainagrail@free.fr	Président Vercors Vol Libre
6.	François DUMAS		dumas.ulm@wanadoo.fr	Secrétaire Vercors Vol Libre
7.	GZENAT Sébastien		sebastien.glend@gmail.com	Moniteur Paparente
8.	LEPRINCE Jacques		jack.leprince@orange.fr	Vercors Envol
9.	Patrick ANDRÉ		pandrie26@gmail.com	Tichodromes
10.	Commandeur Tony		t.commandeur@hotmail.fr	Tichodromes
11.	Gabardo Christian		CH.GAB@ORANGE.FR	Tichodrome L



Aéro-Club du Royans-Vercors

470 Route du Tram
26190 Saint Jean en Royans

(33)4 75 48 61 29

contact@acr.v.org

www.acrv.org



Association Loi 1901 déclaration Préfecture : W263002310 N° Siret 78843415700012 APE 9319Z

12.	Infant Bernard Vice Président Tichochromes		bernard.infant 5 @orange.fr	Tichochromes
13.	BOURDEAUX JEAN-PHILIPPE		BOURDEAUX JEAN-PHILIPPE @BBOX.FR	Vercors Vol LIBRE
14.	A. Muthier			ACRV
15.	JL Blanchard			ACRV
16.	S Faure Norel			ACRV
17.	J. Meillon			ACRV
18.				
19.				
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				
25.				
26.				